

SAINT-JUERY

# Condamné pour avoir caillassé la mosquée

P15

TARN

# LA DÉPÊCHE

DU MIDI

Le journal de la démocratie

CARMAUX

## Le calvaire d'une mère de famille

P16

JEUDI 2 FÉVRIER 2023 - 1,20 € (ESPAGNE : 1,60 €)

TEL : 05 62 11 33 00 / contact@ladepeche.com / www.ladepeche.fr / TEL Abonnés : 09 70 80 80 81 ou depecheabos@ladepeche.fr

# Nos autoroutes sont-elles trop chères ?

Les tarifs des péages ont augmenté hier en moyenne de 4,75 %. Alors que les sociétés d'autoroute affichent des bénéfices élevés, des députés socialistes proposent de les taxer. Les concessionnaires se défendent. L'ÉVÉNEMENT PAGES 2 ET 3



Photo DDM

FOOTBALL

## Vainqueur de Troyes, le TFC régale ses supporters

Les Violets ont dominé Troyes au Stadium. Vainqueurs 4 à 1, les Toulousains poursuivent leur belle série et peuvent regarder vers le haut du classement.

PAGE 12

AÉRONAUTIQUE

## La fin du mythique Boeing 747

Le dernier exemplaire du Boeing 747 a été livré mardi par l'avionneur américain. C'est la fin de cet appareil qui a marqué l'histoire de l'aéronautique.

PAGE 4



Le dernier Boeing 747 a été livré mardi aux États-Unis./ AFP

Deuxième cahier : 20 pages

M 29555 - 202 - F 1,20 € - 0



## Rencontres union

### FEMMES

**NOUVEAU TELEPHONE ROSE**  
01 86 40 00 40  
Trouve la partenaire Rapide et discret (CB-appel gratuit)

Des expertes du **SEXE AU TELEPHONE** te chauffent **EN DIRECT et SANS ATTENTE**  
au **0895 895 738** (0,80€/min)

Divorcée vivant seule ch. hommes pour passer bons moments chez moi sans engagement  
Tél. **06.19.43.36.04**

**06 14 59 17 90**  
Michèle séparée 49a discrète, envie de m'amuser de temps en temps, reçois chez moi

Femme Mariée délaissée par mari abât ch hom. Galant pr aventure discrète.  
Tél. **09 78 06 43 83** (appel gratuit)

Jolie Divorcée babé (62a) tres indépendante ch. partenaire pr moments de détente.  
**CATHERINE 0895 10 06 31** (cby-0,80€/min)

**05 34 45 17 85**  
**TELEPHONE ROSE**  
Dialogue coquin CB-M-Ck (ech)

Maryline jolie blonde mature seule cherche à nouveau du sérieux avec un homme appelé moi vite au **0895.10.15.34** (emi-0,80€/min)

Babeth mature séduisante cherche nouvelle relation avec homme libre contact moi au **0895.10.04.30** (0,80€/mn)

Cécile 55ans brune désire une nouvelle rencontre avec un hom. dispo appelé moi au **0895.10.16.10** (0,80€/min)

### HOMMES

**+DE 3400 ANNONCES DE PARTICULIER à PARTICULIER** avec leur téléphone pour rencontres sérieuses H/F de votre région  
**POINT RENCONTRES MAGAZINE**  
www.prmag.fr  
Documentation gratuite sous pli discret  
**0800 02 88 02** (service et appel gratuit)

**RENCONTRES H/H** discret sur Midi-Pyrénées  
**08 95 02 05 50**  
0,80€/mn (ech)

Plaisir mutuel entre potes : laissez message au **05 36 36 65 23**

## Services

### Bien-être santé

#### JE PROPOSE

**ALBI DETENTE RELAX**  
Tél **06 03 15 10 46**


### SERVICE A LA PERSONNE

#### JE CHERCHE

**Collectionneur achète grands vins**  
  
Bordeaux, Bourgogne, Rhône, Champagne même très vieux... Alcools anciens (Cognac, Armagnac, Rhum, Chartreuse, Whisky etc.) Estimations et déplacements gratuits  
**06.74.16.07.78**

## Légaes

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09 - 11 - 12 - 32 - 31 - 46 - 47 - 65 - 81 - 82. Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi no 55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarifs annuels de publication et le décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale; le tarif au caractère est fixé à 0,183€ht pour chaque signe ou espace.  
Contact : L'Agence tél. 05.62.11.37.37 - Courriel : service.legales@lagencedecomm.fr

  
Publiez vos annonces légales « Vie des sociétés » en 1 clic  
Accès à tous les supports nationaux habilités

## AVIS PUBLICS

### Avis administratif

### AVIS AU PUBLIC

#### COMMUNE DE BLAYE-LES-MINES

#### AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC du projet de Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BLAYE-LES-MINES

Monsieur le Maire de la commune de BLAYE-LES-MINES informe qu'une mise à disposition du public relative au projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune sera ouverte du **lundi 13 février au lundi 13 mars 2023 inclus**.

Ce projet de modification simplifiée est destiné à rectifier une erreur matérielle constatée dans le règlement écrit du PLU et relative à la hauteur des équipements d'intérêt collectif et des services publics dans les zones UB, UE, UX, AU, A et N.

Le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU comportant une note de présentation et la délibération de prescription, sera mis à disposition du public comme suit :

- en mairie de Blaye-Les-Mines, 145 bis, avenue d'Albi, 81400 BLAYE-LES-MINES ;
- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert en mairie de BLAYE-LES-MINES pendant toute la durée de la mise à disposition précisée ci-dessus.

Le Maire, Jean-François KOWALIK

## AVIS AU PUBLIC

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

#### Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°07\_2023A du 26 janvier 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens.

Monsieur Gildas CARRE, urbaniste, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Le dossier de la révision allégée n°1 du PLU et un registre où seront consignées les observations et remarques du public seront soumis à l'enquête publique durant 34 jours en mairie de Rabastens du **lundi 20 Février 2023 à 9h au samedi 25 Mars 2023 à 12h**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h / le Samedi de 10h à 12h), ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie de Rabastens :

- Lundi 20 Février 2023 de 14h à 17h
- Samedi 11 Mars 2023 de 10h à 12h
- Mercredi 22 Mars 2023 de 14h à 17h

Le dossier d'enquête publique et le présent avis sont consultables sur le site internet de la commune [www.rabastens.fr](http://www.rabastens.fr) et de la Communauté d'Agglomération : [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr).

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Rabastens et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Maire, Mairie de Rabastens - 3 Quai des Escoussières 81800 Rabastens. Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de l'enquête.

### Enquêtes Publiques



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 24 janvier 2023, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le maire de Castres dans le cadre du projet d'extension du golf de Gourjade est prescrite pendant une durée de 33 jours consécutifs, soit du **lundi 27 février 2023 à 9 h au vendredi 31 mars 2023 à 17 h** sur le territoire de la commune de Castres.

Ce projet consiste en une extension à 18 trous du golf, existant depuis 1992 et actuellement à 9 trous, de Gourjade situé au nord-est de Castres, au sein du parc de Gourjade, parc paysager dédié aux loisirs. Cette extension est prévue en rive gauche de la rivière Agout sur un terrain d'environ 29 hectares compris entre le cours d'eau, le complexe de l'Archipel et une zone de lotissement. Le projet comprend l'aménagement du parcours de golf (avec réaménagement du parcours actuel et aménagement du périmètre d'extension), l'aménagement de la nouvelle zone d'accueil du golf et l'augmentation des prélèvements en eau à la station de pompage existante sur l'Agout.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Grégory TRIOMPHE (05 63 71 57 40 - Services Techniques - études, architecture et aménagement - 3, Allées Alphonse Juin - 81100 Castres). Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Castres (Services Techniques - 3, Allées Alphonse Juin - 81100 Castres).

Le Tribunal Administratif de Toulouse a désigné, le 9 janvier 2023, M. Rémi DAFROS, ingénieur en environnement, en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consulter le dossier d'enquête :

- en version papier, aux jours et heures d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, à la mairie de Castres (Services Techniques - 3, Allées Alphonse Juin - 81100 Castres)
- en version numérique, aux jours et heures d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, via un poste informatique à la mairie de Castres (Services Techniques - 3, Allées Alphonse Juin - 81100 Castres), siège de l'enquête publique
- en version numérique sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)) : rubrique Politiques Publiques/Environnement, prévention des risques naturels et technologiques/Projets impactant l'environnement/Dossier d'enquête et résumé non technique du dossier/Projet d'extension du golf de Castres

Toute personne intéressée peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture du Tarn (secrétariat général aux affaires départementales - bureau de l'environnement et des affaires foncières - Place de la Préfecture - 81013 Albi Cedex 09) dès la publication de l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, à la mairie de Castres (Services Techniques - 3, Allées Alphonse Juin - 81100 Castres)
- par courrier postal à l'attention du commissaire-enquêteur à la mairie de Castres (Hôtel de Ville - BP 10406 - 81108 Castres Cedex)
- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-extension-golf-castres@tarn.gouv.fr](mailto:pref-extension-golf-castres@tarn.gouv.fr)

Toute observation ou proposition formulée avant le **lundi 27 février 2023 à 9 h** ou après le **vendredi 31 mars 2023 à 17 h** n'est pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt.

Toutes les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables en mairie de Castres (Services Techniques - 3, Allées Alphonse Juin - 81100 Castres), siège de l'enquête publique, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)).

Les observations et propositions écrites et orales peuvent aussi être présentées, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, au commissaire-enquêteur qui assure des permanences aux jours et heures suivants à la mairie de Castres (Services Techniques - 3, Allées Alphonse Juin - 81100 Castres), siège de l'enquête publique, les :

- lundi 27 février 2023 de 9 h à 12 h
- samedi 18 mars 2023 de 9 h à 12 h
- mercredi 22 mars 2023 de 14 h à 17 h
- vendredi 31 mars 2023 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la préfecture du Tarn (secrétariat général aux affaires départementales - bureau de l'environnement et des affaires foncières - Place de la Préfecture - 81013 Albi Cedex 09), à la mairie de Castres (Services Techniques - 3, Allées Alphonse Juin - 81100 Castres), siège de l'enquête publique, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)).

A l'issue de la procédure, la décision statuant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le maire de Castres dans le cadre du projet d'extension du golf de Gourjade est prise par arrêté du préfet du Tarn.

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SOREZOIS

Par arrêté N°01-2023 en date du 25 Janvier 2023

Le Président de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur :

- Le projet d'abrogation des cartes communales qui concerne 11 communes de la Communauté de Communes : Arfons, Belleserre, Cahuzac, Garrevaques, Le Falga, Montgey, Palleville, Poudis, Puechoursy, Roumens et Saint Amancet .

- Le projet d'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui couvre les 28 communes du territoire : Arfons, Bèlésta en Lauragais, Belleserre, Blan, Cahuzac, Durfort, Garrevaques, Juzes, Le Falga, Le Vaux, Lempaut, Les Brumels, Les Cammazes, Maurens, Montégut Lauragais, Montgey, Mourvilles Hautes, Nogaret, Palleville, Poudis, Puechoursy, Revel, Roumens, Saint Felix Lauragais, Saint Amancet, Saint Julia, Sorèze et Vaureuil.

A cet effet, Marc CHOUCAVY (Président), Michel BLANC (titulaire) et Yves JACOPS (titulaire) ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs composant la commission d'enquête par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, 20 rue Jean Moulin 31 250 Revel, du **lundi 20 février 2023 à 09h00 au Vendredi 31 mars 2023 à 17h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

La commission d'enquête se tiendra à disposition du public. Des permanences seront organisées aux jours, lieux et horaires suivants :

- **20 FEVRIER, 9H-12H**  
REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvenç de Castres
- **20 FEVRIER, 14H-17H**  
SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin
- **28 FEVRIER, 9H-12H**  
REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvenç de Castres
- **28 FEVRIER, 9H-12H**  
BLAN salle du conseil municipal 17 route de Puylaurens
- **15 MARS, 9H-12H**  
REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvenç de Castres
- **15 MARS 9H-12H**  
SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin
- **15 MARS 14H-17H**  
SAINT-FELIX LAURAGAIS salle annexe à la mairie, 4 place Guillaume de Nogaret
- **15 MARS 14H-17H**  
BLAN salle du conseil municipal 17 route de Puylaurens
- **24 MARS 9H-12H**  
REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvenç de Castres
- **24 MARS 9H-12H**  
SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin
- **24 MARS 9H-12H**  
SAINT-FELIX LAURAGAIS salle annexe à la mairie, 4 place Guillaume de Nogaret
- **29 MARS 9H-12H**  
SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin
- **29 MARS 9H-12H**  
BLAN salle du conseil municipal 17 route de Puylaurens
- **29 MARS 14H-17H**  
REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvenç de Castres

La prise de rendez-vous pour participer à ces permanences est fortement recommandée. Il sera possible de prendre rendez-vous via le numéro de téléphone suivant : 05.62.71.23.33

**Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le rapport sur les incidences environnementales et l'avis de l'autorité environnementale :**

- Le dossier au format numérisé sera consultable pendant la durée de l'enquête publique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4443>
- Le dossier d'enquête sera mis gratuitement à disposition du public sur poste informatique au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur poste informatique dans toutes les mairies aux jours et heures habituels d'ouverture. En plus des éléments dématérialisés, les 28 communes seront en possession du règlement écrit et des plans de zonage papier du PLUi arrêté de leur territoire ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

**Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :**

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4443>
- sur les registres d'enquête disponible au siège de la communauté de communes, 20 rue Jean Moulin 31 250 Revel, et dans les mairies des 28 communes concernées par le PLUi aux heures d'ouvertures des mairies

- Par courrier adressé à la commission d'enquête à l'adresse suivante : M. Le Président de la commission d'enquête - Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois - 20, rue Jean Moulin 31250 Revel.

- A l'adresse mail : [enquete-publique-4443@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4443@registre-dematerialise.fr).

Toutes les observations seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4443>

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête, transmis au Président de la communauté de communes, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Sur le site Internet suivant : [www.revel-lauragais.com](http://www.revel-lauragais.com)
- sur support papier, au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois

A l'issue de l'enquête publique, l'abrogation des cartes communales et l'élaboration du PLUi seront approuvées par délibérations du Conseil communautaire.

Le Président de la Communauté de Communes

Lauragais Revel Sorèzois

Laurent HOURQUET

## VIE DES SOCIETES

### Création

### AVIS

Par ASSP en date du 26/01/2023 il a été constitué une SCI dénommée :

SCI EUREKA 81

**Siège social :** Lieu-dit La Fraysse 720 Chemin d'Ambres, 81570 CUQ **Capital :** 1000 € **Objet social :** L'acquisition de tous terrains ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains, l'acquisition, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, l'acquisition et la gestion de tous droits immobiliers, et plus généralement la réalisation de toutes opérations, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en favoriser le développement sous réserve de garder le caractère civil de la société. **Gérance :** M. CHOISY Clément demeurant Lieu-dit La Fraysse 720 Chemin d'Ambres 81570 CUQ ; M. CHOISY Thibault demeurant Lieu-dit La Fraysse 720 Chemin d'Ambres 81570 CUQ **Cession de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés.

Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CASTRES.

## CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/01/2023, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination Sociale :** Institut Beauty Home **Forme :** EURL **Capital social :** 3 000 €

**Siège social :** 160 Route de Gaillac, 81500 Ambres **Objet social :** Exploitation d'un institut de beauté représentant les soins du visage et du corps, les soins de manucure, UVA, relaxation, pédicure, épilation, beauté des yeux, massage, modelage esthétique ainsi que les conseils de beauté le commerce de détail de la parfumerie et des produits de toilette, capillaire, d'hygiène et de beauté, formations diverses dans les métiers de l'esthétique, l'hygiène, et le bien-être. **Gérance :** Monsieur Hugo CHICHEPORTICHE demeurant 10 place Courtille, 81390 Briatexte **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de Castres

Dans votre commune  
ou sur les 10 départements alentours,  
consultez tous les marchés publics  
liés à votre activité  
sur la  
[www.ladepêche-marchespublics.fr](http://www.ladepêche-marchespublics.fr)



**GAGNEZ DE NOUVEAUX CONTRATS !**  
Tous les jours  
consultez les nouvelles opportunités d'affaires  
offertes par les marchés publics  
sur la [www.ladepêche-marchespublics.fr](http://www.ladepêche-marchespublics.fr)





## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM332336, N°195882 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 81**

Date de parution : 02/02/2023

Fait à Toulouse, le 31 Janvier 2023

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr): loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

---

## AVIS AU PUBLIC

---

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

---

#### Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°07\_2023A du 26 janvier 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens.

Monsieur Gildas CARRE, urbaniste, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Le dossier de la révision allégée n°1 du PLU et un registre où seront consignées les observations et remarques du public seront soumis à l'enquête publique durant 34 jours en mairie de Rabastens **du lundi 20 Février 2023 à 9h au samedi 25 Mars 2023 à 12h**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h / le Samedi de 10h à 12h), ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie de Rabastens :

- Lundi 20 Février 2023 de 14h à 17h
- Samedi 11 Mars 2023 de 10h à 12h
- Mercredi 22 Mars 2023 de 14h à 17h

Le dossier d'enquête publique et le présent avis sont consultables sur le site internet de la commune [www.rabastens.fr](http://www.rabastens.fr) et de la Communauté d'Agglomération : [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr).

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Rabastens et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Maire, Mairie de Rabastens – 3 Quai des Escoussières 81800 Rabastens.

Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de l'enquête.

---

→ **PASSEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE DANS « LE JOURNAL D'ICI ».** Vous pouvez saisir directement votre annonce et payer en ligne sur notre site [www.lejournaldici.com](http://www.lejournaldici.com), rubrique « Annonces légales ». Vous recevrez instantanément votre justificatif de parution.



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SOREZOIS

Par arrêté N°01-2023 en date du 25 Janvier 2023

Le Président de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur :

- Le projet d'abrogation des cartes communales qui concerne 11 communes de la Communauté de Communes : Arfons, Belleserre, Cahuzac, Garvevaques, Le Falga, Montgey, Palleville, Poudis, Puechoursy, Roumens et Saint Amancet .
- Le projet d'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui couvre les 28 communes du territoire : Arfons, Bélesta en Lauragais, Belleserre, Blan, Cahuzac, Durfort, Garvevaques, Juzes, Le Falga, Le Vaux, Lempaut, Les Brunels, Les Cammazes, Maurens, Montégut Lauragais, Montgey, Mourvilles Hautes, Nogaret, Palleville, Poudis, Puechoursy, Revel, Roumens, Saint Felix Lauragais, Saint Amancet, Saint Julia, Soréze et Vaudreuille. A cet effet, Marc CHOUCAVY (Président), Michel BLANC (titulaire) et Yves JACOPS (titulaire) ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs composant la commission d'enquête par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois, 20 rue Jean Moulin 31 250 Revel, du **lundi 20 février 2023 à 09h00 au Vendredi 31 mars 2023 à 17h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

La commission d'enquête se tiendra à disposition du public. Des permanences seront organisées aux jours, lieux et horaires suivants :

- **20 FÉVRIER, 9H-12H**  
REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvenec de Castres
- **20 FÉVRIER, 14H-17H**  
SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin
- **28 FÉVRIER, 9H-12H**  
REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvenec de Castres
- **28 FÉVRIER, 9H-12H**  
BLAN salle du conseil municipal 17 route de Puylaurens
- **15 MARS, 9H-12H**  
REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvenec de Castres
- **15 MARS 9H -12H**  
SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin
- **15 MARS 14H-17H**  
SAINT-FELIX LAURAGAIS salle annexe à la mairie, 4 place Guillaume de Nogaret
- **15 MARS 14H-17H**  
BLAN salle du conseil municipal 17 route de Puylaurens
- **24 MARS 9H-12H**  
REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvenec de Castres
- **24 MARS 9H-12H**  
SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin
- **24 MARS 9h-12H**  
SAINT-FELIX LAURAGAIS salle annexe à la mairie, 4 place Guillaume de Nogaret
- **29 MARS 9H-12H**  
SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin
- **29 MARS 9H-12H**  
BLAN salle du conseil municipal 17 route de Puylaurens
- **29 MARS 14H-17H**  
REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvenec de Castres

La prise de rendez-vous pour participer à ces permanences est fortement recommandée. Il sera possible de prendre rendez-vous via le numéro de téléphone suivant : 05.62.71.23.33

**Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le rapport sur les incidences environnementales et l'avis de l'autorité environnementale**

- Le dossier au format numérisé sera consultable pendant la durée de l'enquête publique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4443>
- Le dossier d'enquête sera mis gratuitement à disposition du public sur poste informatique au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois - 20, rue Jean Moulin 31250 Revel - aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- Le dossier au format papier sera consultable pendant la durée de l'enquête publique au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur poste informatique dans toutes les mairies aux jours et heures habituels d'ouverture. En plus des éléments dématérialisés, les 28 communes seront en possession du règlement écrit et des plans de zonage papier du PLUi arrêté de leur territoire ;
- Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

**Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :**

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4443>
- sur les registres d'enquête disponible au siège de la communauté de communes, 20 rue Jean Moulin 31 250 Revel, et dans les mairies des 28 communes concernées par le PLUi aux heures d'ouvertures des mairies
- Par courrier adressé à la commission d'enquête à l'adresse suivante : M. le Président de la commission d'enquête - Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois - 20, rue Jean Moulin 31250 Revel.
- A l'adresse mail : [enquete-publique-4443@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4443@registre-dematerialise.fr).
- Toutes les observations seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4443>
- Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête, transmis au Président de la communauté de communes, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ;
- Sur le site Internet suivant : [www.revel-lauragais.com](http://www.revel-lauragais.com)
- sur support papier, au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois
- A l'issue de l'enquête publique, l'abrogation des cartes communales et l'élaboration du PLUi seront approuvées par délibérations du Conseil communautaire.

Le Président de la Communauté de Communes  
Lauragais Revel Sorézois  
Laurent HOURQUET

## ENQUÊTE PUBLIQUE



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 24 janvier 2023, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le maire de Castres dans le cadre du projet d'extension du golf de Gourjade est prescrite pendant une durée de 33 jours consécutifs, soit du lundi 27 février 2023 à 9 h au vendredi 31 mars 2023 à 17 h sur le territoire de la commune de Castres.

Ce projet consiste en une extension à 18 trous du golf, existant depuis 1992 et actuellement à 9 trous, de Gourjade situé au nord-est de Castres, au sein du parc de Gourjade, parc paysager dédié aux loisirs. Cette extension est prévue en rive gauche de la rivière Agout sur un terrain d'environ 29 hectares compris entre le cours d'eau, le complexe de l'Archipel et une zone de lotissement. Le projet comprend l'aménagement du parcours de golf (avec réaménagement du parcours actuel et aménagement du périmètre d'extension), l'aménagement de la nouvelle zone d'accueil du golf et l'augmentation des prélèvements en eau à la station de pompage existante sur l'Agout.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Grégory TRIOMPHE (05 63 71 57 40 - Services Techniques - études, architecture et aménagement - 3, Allées Alphonse Juin - 81100 Castres). Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Castres (Services Techniques - 3, Allées Alphonse Juin - 81100 Castres).

Le Tribunal Administratif de Toulouse a désigné, le 9 janvier 2023, M. Rémi DAFFOS, ingénieur environnement, en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consulter le dossier d'enquête :  
- en version papier, aux jours et heures d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, à la mairie de Castres (Services Techniques - 3, Allées Alphonse Juin - 81100 Castres)

- en version numérique, aux jours et heures d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, via un poste informatique à la mairie de Castres (Services Techniques - 3, Allées Alphonse Juin - 81100 Castres), siège de l'enquête publique

- en version numérique sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)) : rubrique Politiques Publiques/Environnement, prévention des risques naturels et technologiques/Projets impactant l'environnement/Dossier d'enquête et résumé non technique du dossier/Projet d'extension du golf de Castres

Toute personne intéressée peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture du Tarn (secrétariat général aux affaires départementales - bureau de l'environnement et des affaires foncières - Place de la Préfecture - 81013 Albi Cedex 09) dès la publication de l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, à la mairie de Castres (Services Techniques - 3, Allées Alphonse Juin - 81100 Castres)
- par courrier postal à l'attention du commissaire-enquêteur à la mairie de Castres (Hôtel de Ville - BP 10406 - 81108 Castres Cedex)

- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-extension-golf-castres@tarn.gouv.fr](mailto:pref-extension-golf-castres@tarn.gouv.fr)  
Toute observation ou proposition formulée avant le lundi 27 février 2023 à 9 h ou après le vendredi 31 mars 2023 à 17 h n'est pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt.

Toutes les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables en mairie de Castres (Services Techniques - 3, Allées Alphonse Juin - 81100 Castres), siège de l'enquête publique, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)).

Les observations et propositions écrites et orales peuvent aussi être présentées, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, au commissaire-enquêteur qui assure des permanences aux jours et heures suivants à la mairie de Castres (Services Techniques - 3, Allées Alphonse Juin - 81100 Castres), siège de l'enquête publique, les :

- **lundi 27 février 2023 de 9 h à 12 h**
- **samedi 18 mars 2023 de 9 h à 12 h**
- **mercredi 22 mars 2023 de 14 h à 17 h**
- **vendredi 31 mars 2023 de 14 h à 17 h**

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la préfecture du Tarn (secrétariat général aux affaires départementales - bureau de l'environnement et des affaires foncières - Place de la Préfecture - 81013 Albi Cedex 09), à la mairie de Castres (Services Techniques - 3, Allées Alphonse Juin - 81100 Castres), siège de l'enquête publique, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)).

A l'issue de la procédure, la décision statuant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le maire de Castres dans le cadre du projet d'extension du golf de Gourjade est prise par arrêté du préfet du Tarn.

## AVIS AU PUBLIC

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET Révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens

Le public est informé que, par arrêté n°04\_2023A en date du 19 janvier 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rabastens. Madame Caroline THAU, architecte et urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Le dossier de la révision allégée n°2 du PLU et un registre où seront consignées les observations et remarques du public seront soumis à l'enquête publique durant 32 jours en mairie de Rabastens du 15 Février 2023 à 9h00 au 18 Mars 2023 à 12h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h / le Samedi de 10h à 12h), ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture.

Madame la Commissaire-enquêtrice recevra le public en Mairie de Rabastens :

- **le Mercredi 15 Février 2023 de 14h00 à 16h00,**
- **le Mercredi 1er Mars 2023 de 14h00 à 16h00,**
- **le Samedi 18 Mars 2023 de 10h00 à 12h00,**

Le dossier d'enquête publique et le présent avis sont consultables sur le site internet de la commune [www.rabastens.fr](http://www.rabastens.fr) et de la communauté d'agglomération : [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr).

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Madame la Commissaire-enquêtrice.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame la Commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Rabastens et au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Maire, Mairie de Rabastens - 3 Quai des Escoussières - 81800 Rabastens.

Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de l'enquête.

## AVIS AU PUBLIC

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°07\_2023A du 26 janvier 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens. Monsieur Gildas CARRÉ, urbaniste, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Le dossier de la révision allégée n°1 du PLU et un registre où seront consignées les observations et remarques du public seront soumis à l'enquête publique durant 34 jours en mairie de Rabastens du lundi 20 Février 2023 à 9h au samedi 25 Mars 2023 à 12h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h / le Samedi de 10h à 12h), ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie de Rabastens :

- **Lundi 20 Février 2023 de 14h à 17h**
- **Samedi 11 Mars 2023 de 10h à 12h**
- **Mercredi 22 Mars 2023 de 14h à 17h**

Le dossier d'enquête publique et le présent avis sont consultables sur le site internet de la commune [www.rabastens.fr](http://www.rabastens.fr) et de la Communauté d'Agglomération : [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr). A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Rabastens et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Maire, Mairie de Rabastens - 3 Quai des Escoussières 81800 Rabastens.

Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de l'enquête.

## MARCHÉS PUBLICS



### AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

#### Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Lavaur  
Type de Numéro national d'identification : SIRET  
N° National d'identification : 21810140000149  
Code Postal : 81503  
Ville : LAVAU CEDEX

Groupement de commandes : Non

#### Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :  
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>  
Identifiant interne de la consultation : PS 2023-03

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : JEAN Karine

email : [marchepublic@ville-lavaur.fr](mailto:marchepublic@ville-lavaur.fr)

Tél : +33 563831243

#### Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

CF documents de la consultation (RC - CCAP)

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

CF documents de la consultation (RC - CCAP)

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

CF documents de la consultation (RC - CCAP)

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 17 Février 2023 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdit

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

#### Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Prestations d'élégage et d'abattage d'arbres sur le territoire de la Commune de LAVAU

CPV - Objet principal : 77211500.

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Prestations d'élégage et d'abattage d'arbres sur le territoire de la Commune de LAVAU

Lieu principal d'exécution du marché : 81500 LAVAU

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée hors taxes du besoin : 180000 Euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Mots descripteurs : Prestations de services.

#### Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis : 27 Janvier 2023



**SARL TARN MEDIAS**  
14 Rue Mahuziès 81100 CASTRES  
Tél : 05 63 51 49 38 ou 49 Fax : 05 63 71 02 65  
Mail : [alegales@lejournaldici.com](mailto:alegales@lejournaldici.com)

Nous attestons avoir reçu ce jour une annonce légale à paraître dans :  
• **LE JOURNAL D'ICI**

À la date du **02/02/2023 – ÉDITION NR 952**

### AVIS AU PUBLIC

#### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

##### Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°07\_2023A du 26 janvier 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens. Monsieur Gildas CARRE, urbaniste, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Le dossier de la révision allégée n°1 du PLU et un registre où seront consignées les observations et remarques du public seront soumis à l'enquête publique durant 34 jours en mairie de Rabastens du lundi 20 Février 2023 à 9h au samedi 25 Mars 2023 à 12h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h / le Samedi de 10h à 12h), ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie de Rabastens :

- Lundi 20 Février 2023 de 14h à 17h
- Samedi 11 Mars 2023 de 10h à 12h
- Mercredi 22 Mars 2023 de 14h à 17h

Le dossier d'enquête publique et le présent avis sont consultables sur le site internet de la commune [www.rabastens.fr](http://www.rabastens.fr) et de la Communauté d'Agglomération : [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr).

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Rabastens et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Maire, Mairie de Rabastens – 3 Quai des Escoussières 81800 Rabastens.

Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de l'enquête.

